

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT
DE MÉZIÈRES
CANTON
DE MONTHERMÉ
COMMUNE DE
LAIFOUR

Le 24 mai 1940

26 mai
Répondre
à cette note

Le maire de Laifour,
à Monsieur le Préfet des Ardennes.

J'ai l'honneur de vous informer que
je suis arrivé à Saint Gervais notre centre d'accueil

J'ai dû fuir au dernier moment sans
aucun bagage, de sorte que je suis ici avec ce que
j'avais sur le dos lors de mon départ.

Si je dois être immobilisé ici à cause de
mes fonctions, je vous demanderais s'il vous
serait possible de m'allouer un petit traitement
qui me permettrait de vivre, car l'allocation de
10 frs par jour aux réfugiés est bien insuffisante
surtout qu'il me faut tout acheter, vêtements,
batterie de cuisine etc.

Dans l'attente de vous lire, je vous
prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses
salutations

Le Maire
Piedpaupe



PREFECTURE DES ARDENNES

1^{re} Division-1^{er} Bureau

Tél. N°14

REPUBLIQUE FRANCAISE

242

Sainte Hermine, le 26 Mai 1940.
(Vendée)

LE PREFET DES ARDENNES
à Monsieur le Maire de LAIFOUR,
replié à ST GERVAIS (Vendée)

En réponse à votre lettre du 24 Mai courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne puis, pour le moment, donner satisfaction à votre demande tendant à obtenir un traitement à titre de Maire.

Cette question sera examinée ultérieurement.

POUR LE PREFET,
Le Secrétaire Général,

100/100

St. Hermine, le 6 juin 1940.

2. 6/6/40/100
242

Le Préfet des Ardennes
Monsieur le Maire de Saurour
réfugié à St.-Gervais (Vendée)

In réponse à votre lettre du 2 juin
courant, j'ai l'honneur de vous faire
connaître que je ne dispose d'aucun
crédit permettant le remboursement de
la somme de 493⁺75, avancée par
M. le Secrétaire de Maire pour le
paiement des frais de transport des
archives.

Je demande tous renseignements
utiles à M. le Ministre de l'Intérieur.

Le Préfet